



**CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES**  
**289, De Villemure, 2<sup>e</sup> étage**  
**St-Jérôme (Qc.), J7Z 5J5**

**Télécopieur : (450) 438-5869**  
**Téléphone : (450) 438-4196**

---

Communiqué de presse  
Pour publication immédiate

### **LES PARAMÉDICS DE SAINT-JÉRÔME ET DES BASSES-LAURENTIDES SONT EN COLÈRE!**

**(Saint-Jérôme, le 8 juin 2009)** – Les paramédics de la région des Laurentides ont manifesté, le 5 juin dernier, devant l'Agence régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie. De leur côté, leurs collègues des autres régions s'étaient donné rendez-vous devant les Agences régionales Chaudière-Appalaches et Chicoutimi.

C'est l'absence d'entente concernant leur intégration à une nouvelle échelle salariale qui pose un problème crucial à 22 jours de l'entrée en vigueur de cette intégration.

#### **Les faits**

En 2006, les parties, le gouvernement et la CSN avaient convenu de la réévaluation du titre d'emploi de technicien ambulancier (paramédic). L'entente stipulait que cet exercice bipartite devait s'effectuer en fonction des nouvelles exigences applicables (DEC) et de la description des tâches.

Quelques mois plus tard, en 2007, les parties s'entendaient pour que le titre d'emploi de technicien ambulancier (paramédic) avec exigence du diplôme d'études collégiales (DEC) soit fixé au *rangement 17*, soit à 30.40\$ au maximum de l'échelle salariale.

#### **Pourquoi des actions?**

La formation et les exigences de base ne cessent d'augmenter pour tous les paramédics, mais quelle que soit la formation initiale de chacun, toutes et tous exercent pleinement leur profession. Pourtant, le gouvernement continue de vouloir imposer un régime salarial discriminatoire pour ceux qui n'auraient pas en poche la plus haute diplomation reconnue pour le titre d'emploi de technicien ambulancier.

Quelle que soit leur formation, les paramédics appliquent les mêmes protocoles d'intervention qu'ils aient un DEC ou pas.

Appelé à commenter la position du gouvernement, le vice-président de la FPESPQ-CSN des Laurentides, monsieur Sylvain Dubrûle, a déclaré : « Ce sont nos revendications syndicales qui ont permis de faire en sorte que la formation de paramédics se donne au Cégep, et, aujourd'hui, le gouvernement veut discriminer ceux qui n'ont pas le DEC, c'est impensable. » Il ajoute « Dans la région des Laurentides, le coordonnateur de la formation à l'Agence, est un paramédic de 24 ans d'expérience qui n'a pas de DEC et la position du gouvernement ferait en sorte qu'il ne puisse pas atteindre le maximum de l'échelle salariale. Nous allons combattre de toutes nos forces cet entêtement gouvernemental. »

D'autres actions sont à venir au Québec et dans la région des Laurentides.

-30-

Pour information :  
Sylvain Dubrûle  
Vice-président  
FPESPQ/Laurentides/Lanaudière  
514-250-3228 cellulaire

Pierre Morabito, conseiller syndical  
CSN-Laurentides (CSN)  
450 438-4196 bureau  
1-800-363-3781 téléavertisseur